



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question au Gouvernement n° 2033

Texte de la question

## ÉDUCATION NATIONALE DANS LES DOM-TOM

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Fruteau, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. Jean-Claude Fruteau. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, depuis des mois, nous vous interpellons sur la dégradation constante des moyens consacrés à l'éducation. Chaque semaine nous en apporte de nouveaux exemples.

Ainsi, le lycée professionnel Patu de Rosemont de Saint-Benoît, à La Réunion, verra disparaître, sans concertation préalable, son statut de zone d'éducation prioritaire dès la prochaine rentrée. On pourrait comprendre cette décision si elle était justifiée par l'amélioration de la situation sociale des élèves. Mais, monsieur le ministre, répondez-moi franchement : peut-on dire qu'un lycée qui accueille plus de 92 % d'élèves boursiers n'est pas prioritaire ? Un lycée où 15 % des élèves entrant en CAP sont illettrés n'est-il pas prioritaire ? N'est-ce pas une priorité que de continuer à soutenir un lycée situé au coeur d'une zone urbaine sensible ? En réalité, cette décision arbitraire n'est motivée que par le seul souci comptable. Ce que vous prétendez donner aux uns, vous le retirez en fait aux autres et aux plus défavorisés.

M. Patrick Roy. Hélas !

M. Jean-Claude Fruteau. Cette politique révèle votre vision de l'éducation nationale : un fardeau financier et non un investissement pour l'avenir. Reste que, pour des milliers de jeunes dans l'académie de La Réunion, votre décision représente un bond en arrière de quinze ans.

On mesure alors l'immense fossé entre les beaux discours du Président de la République sur l'égalité des chances et la culture de l'excellence et les décisions brutales du Gouvernement, qui réduisent à néant les moyens financiers et humains. Le lycée de Saint-Benoît, dont les enseignants sont en grève illimitée depuis hier, n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres, mais la symbolique est édifiante.

Monsieur le ministre, j'ai deux questions à vous poser : allez-vous revenir sur les décisions annoncées dans l'académie de La Réunion ? Jusqu'à quand vous acharnerez-vous dans le démantèlement du service public de l'éducation ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre chargée de l'outre-mer. (*Huées sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Mes chers collègues, je vous en prie.

Mme Marie-Luce Penchard, *ministre chargée de l'outre-mer*. Vous avez, monsieur Fruteau, appelé l'attention de mon collègue Luc Chatel sur la politique éducative du Gouvernement en outre-mer. (*Huées continues, qui couvrent la voix de l'oratrice, sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie.

Mme Marie-Luce Penchard, *ministre chargée de l'outre-mer*. Il s'agit bien sûr d'une question prioritaire pour le ministre de l'éducation nationale, qui est précisément en déplacement en Nouvelle-Calédonie.

S'agissant de La Réunion, je vous rappelle que, depuis la création de l'académie en 1984, d'énormes progrès ont été réalisés. En une génération, le taux d'accès au baccalauréat est passé de 15 % à 57 %. ("*Démission ! Démission !*" sur plusieurs bancs du groupe SRC.)

Il reste beaucoup à faire, notamment en matière d'égalité des chances et de prévention de l'échec scolaire ;

c'est l'objectif de la politique d'éducation prioritaire. L'État, monsieur le député, n'entend pas se désengager dans ce domaine, bien au contraire. Ainsi, à la prochaine rentrée scolaire, 367 écoles de La Réunion bénéficieront de moyens supplémentaires. (*Exclamations et huées continues sur les bancs du groupe SRC et sur plusieurs bancs du groupe GDR.*)

Je vous rappelle en outre que le comité interministériel a décidé l'extension de l'accompagnement éducatif à toutes les écoles élémentaires ultramarines à compter de la rentrée de 2010.

M. Bruno Le Roux. Vous êtes disqualifiée !

Mme Marie-Luce Penchard, *ministre chargée de l'outre-mer*. Pour ce qui concerne le lycée professionnel Patu de Rosemont, la carte d'éducation prioritaire ne sera pas modifiée avant l'achèvement du bilan des dispositifs. Vous pouvez néanmoins être sûr, monsieur le député, que l'objectif n'est pas de faire des économies mais de coller aux besoins qui s'expriment sur le terrain et de s'adapter à leur évolution. La réussite de tous les élèves est une priorité du Gouvernement, aussi bien en métropole qu'en outre-mer. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP. - Huées redoublées sur les bancs du groupe SRC et sur plusieurs bancs du groupe GDR.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Fruteau](#)

**Circonscription :** Réunion (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2033

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Outre-mer

**Ministère attributaire :** Outre-mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 février 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 février 2010